

# PROTOCOLE SANITAIRE EN VIGUEUR

Le protocole sanitaire en vigueur est de niveau 2

COVID-19

## ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"><li>• Cours en présentiel en école primaire</li><li>• Cours en présentiel au collège</li><li>• Cours en présentiel au lycée</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Cours en présentiel en école primaire</li><li>• Cours en présentiel au collège</li><li>• Cours en présentiel au lycée</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Cours en présentiel en école primaire</li><li>• Cours en présentiel au collège</li><li>• <b>Hybridation au lycée selon le contexte local</b></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Cours en présentiel en école primaire</li><li>• <b>Hybridation pour les élèves de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> avec jauge à 50 %</b></li><li>• <b>Hybridation au lycée avec jauge à 50 %</b></li></ul>
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"><li>• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li><li>• Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur)</li><li>• <b>Limitation des regroupements importants</b></li><li>• Désinfection des surfaces fréquemment touchées <b>une fois par jour</b> et des tables du réfectoire après chaque service</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li><li>• Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur)</li><li>• <b>Limitation du brassage par niveau obligatoire</b></li><li>• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire après chaque service</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li><li>• Port du masque obligatoire <b>en intérieur et en extérieur</b> pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire</li><li>• Limitation du brassage par niveau obligatoire et <b>par classe pendant la restauration dans le 1<sup>er</sup> degré</b></li><li>• Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire, si possible, <b>après chaque repas</b></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li><li>• Port du masque obligatoire <b>en intérieur et en extérieur</b> pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire</li><li>• Limitation du brassage par niveau obligatoire et <b>par classe pendant la restauration dans le 1<sup>er</sup> degré</b></li><li>• Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire, si possible, <b>après chaque repas</b></li></ul>
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Pas de restriction</b> à l'exercice des activités physiques et sportives (APS)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en <b>intérieur pour les activités de basse intensité</b> compatible avec le port du masque et les règles de distanciation</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Activités physiques et sportives autorisées <b>uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres</b></li></ul>
Protocole de contact-tracing	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Écoles</b> : fermeture de la classe dès le 1<sup>er</sup> cas et poursuite des apprentissages à distance</li><li>• <b>Collèges et lycées</b> :<ul style="list-style-type: none"><li>- les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance</li><li>- les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel</li></ul></li></ul>			



[EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.education.gouv.fr/info-coronavirus)

Août 2021



© Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports - Août 2021

### Principales mesures barrières à respecter au lycée

**Port du masque obligatoire en intérieur**  
**Lavage des mains 3 à 4 fois par jour**  
**Gel hydro alcoolique à l'entrée du lycée**  
**Éviter les concentration d'élèves**